

**Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin**

Québec 

ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice clos le 30 juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État des résultats et de l'excédent accumulé	6
État de la situation financière	7
État de la variation de la dette nette.....	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires.....	10-29

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin pour l'exercice clos le 30 juin 2022, portant la signature électronique 8728258537, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et elle approuve les états financiers. Elle est assistée dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Fabien Giguère, directeur général



Patrick Beaudoin, CPA, directeur des ressources financières

Saint-Georges, le 14 octobre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 201
875, avenue du Palais
Saint-Joseph (Québec) G0S 2V0

T 418 397-5217

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin ci-après « le centre de services scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022 et l'état des résultats, l'état des surplus accumulés, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire a comptabilisé au 30 juin 2022, à l'état des résultats et à l'état de la situation financière, une subvention à recevoir du gouvernement du Québec afférente à la provision relatives aux offres salariales du gouvernement et à l'équité salariale s'élevant à 938 288 \$ (12 622 900 \$ au 30 juin 2021). Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable canadienne pour le secteur public sur les paiements de transferts qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le centre de services scolaire satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organisme public ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigibles dans l'exercice du centre de services scolaire et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Pour l'exercice, si cette subvention à recevoir n'avait pas été comptabilisée, la subvention de fonctionnement du MEQ et l'excédent (déficit) de l'exercice auraient été augmentés de 11 684 612 \$ (diminués de 12 622 900 \$ en 2021), l'excédent (déficit) accumulé au début de 2022 aurait été diminué de 12 622 900 \$, l'excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice et

la dette nette auraient été diminués de 938 288 \$ (12 622 900 \$ en 2021), tel que présenté à la note 21.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers du centre de services scolaire pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, en date du 12 octobre 2021, une opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.¹

Raymond Bhaboh Grand Thornton S.E.N.C.R.L.

St-Joseph
Le 14 octobre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123010

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
pour l'exercice clos le 30 juin 2022

	2022		2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS (note 3)			
Subvention de fonctionnement du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	215 527 574	228 206 384	223 067 620
Subvention d'investissement	2 640 480	1 338 252	902 785
Autres subventions et contributions	572 000	326 135	569 677
Taxe scolaire	10 800 786	10 891 398	10 506 133
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 132 905	1 402 761	1 167 438
Ventes de biens et services	13 823 832	14 687 607	11 064 909
Revenus divers	1 164 946	2 040 690	2 306 595
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	12 355 540	12 705 595	11 840 622
	258 018 063	271 598 822	261 425 779
CHARGES (note 4)			
Enseignement et formation	110 031 461	120 235 244	109 649 368
Soutien à l'enseignement et à la formation	65 401 944	67 467 137	58 399 264
Services d'appoint	28 090 252	30 116 694	28 953 901
Activités administratives	9 432 171	9 856 144	8 742 920
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	30 585 935	30 784 420	28 316 465
Activités connexes	14 356 205	11 532 244	22 072 500
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	120 095	327 614	(147 360)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(206)	98 041
	258 018 063	270 319 291	256 085 099
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	1 279 531	5 340 680
Excédent accumulé au début de l'exercice		25 782 984	20 629 587
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs		-	(187 283)
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		27 062 515	25 782 984

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 30 juin 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	16 410 872	696 816
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	38 795 479	34 461 724
Subvention d'investissement à recevoir (note 6)	282 663 444	232 645 029
Taxe scolaire à recevoir	112 823	255 407
Débiteurs (note 7)	3 456 830	3 117 534
Stocks destinés à la revente	4 730	2 982
Autres actifs (note 8)	112 248	-
	341 556 426	271 179 492
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 9)	70 638 836	13 000 000
Créditeurs et frais courus à payer (note 10)	43 960 671	39 098 422
Subvention d'investissement reportée (note 11)	256 071 751	206 154 830
Revenus perçus d'avance (note 12)	1 732 867	1 674 372
Provision pour avantages sociaux (note 13)	10 727 366	10 399 752
Dettes à long terme à la charge du centre de services scolaire (note 14)	4 427 904	4 815 619
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 15)	201 492 447	185 082 747
Autres passifs (note 16)	2 402 083	12 208 174
	591 453 925	472 433 916
DETTE NETTE	(249 897 499)	(201 254 424)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 17)	274 734 376	224 961 161
Stocks de fournitures	940 576	953 475
Charges payées d'avance	1 285 062	1 122 772
	276 960 014	227 037 408
EXCÉDENT ACCUMULÉ	27 062 515	25 782 984
Obligations et droits contractuels (note 18)		
Éventualités (note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fabien Giguère, directeur général

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

pour l'exercice clos le 30 juin 2022

	2022		2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(129 081 462)	(201 254 424)	(167 020 697)
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	-	-	(187 283)
Solde redressé	(129 081 462)	(201 254 424)	(167 207 980)
Excédent de l'exercice	-	1 279 531	5 340 680
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(57 136 905)	(62 852 409)	(50 450 186)
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable	-	-	(910 905)
Amortissement des immobilisations corporelles	12 835 724	13 069 234	11 759 691
Perte (gain) sur disposition d'immobilisation corporelles	-	(206)	98 041
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	10 164	-
Réductions de valeur d'immobilisations corporelles	-	-	564 222
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(44 301 181)	(49 773 216)	(38 939 137)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avances	-	(149 390)	(447 987)
Augmentation de la dette nette	(44 301 181)	(48 643 076)	(34 046 444)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(173 382 643)	(249 897 499)	(201 254 424)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 pour l'exercice clos le 30 juin 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	1 279 531	5 340 680
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	(17 789)	13 973
Provision pour avantages sociaux	327 614	(147 360)
Stocks et charges payées d'avance	(149 390)	(447 987)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(12 705 595)	(11 840 622)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	124 876	115 249
Amortissement et réduction de valeur des immobilisations corporelles	13 069 234	12 323 913
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(206)	98 041
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	(807 481)	19 840 946
Terrains reçus à titre gratuit	-	(181 200)
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(13 870 177)	(11 718 000)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(12 749 383)	13 397 633
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(59 113 840)	(42 774 774)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	10 164	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(59 103 676)	(42 774 774)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	30 315 993	32 479 501
Remboursement des dettes à la charge du CSS	(387 714)	(373 180)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	(13 000 000)	(500 000)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	70 638 836	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	87 567 115	31 606 321
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	15 714 056	2 229 180
Trésorerie au début de l'exercice	696 816	(1 532 364)
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	16 410 872	696 816
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	784 299	469 464
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	80 544	55 488

La trésorerie à la fin comprend l'encaisse et le découvert bancaire.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS

Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (ci-après « le centre de services scolaire ») est constitué en vertu des décrets 1014-97 et 1674-97 émis respectivement en date du 13 août 1997 et du 17 décembre 1997 par le gouvernement du Québec. Il a débuté ses opérations le 1^{er} juillet 1998. Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3) et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le centre de services scolaire utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du centre de services scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour avantages sociaux futurs et la provision relative aux offres salariales du gouvernement. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits ont lieu. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et subventions reportées

Les subventions du MEQ sont constatées dans la période où le centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception et les impacts des modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisés lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus de ventes de biens et services et les revenus divers sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations corporelles pour la période.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats au poste « Activités connexes ».

Passifs

Revenus perçus d'avance

Les revenus perçus d'avance correspondent à des sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur.

Régimes de retraite

Les membres du personnel du centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité et paternité) gagnés par les employés du centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondants qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et sont destinées à être utilisées de façon durable pour la prestation de services ou la production de biens.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments	
Bâtiments et améliorations acquis avant le 1 ^{er} juillet 2008	35 ans
Bâtiments	20, 40 ou 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Améliorations majeures aux bâtiments	25, 30 ou 40 ans
Matériel et équipement	
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Autres équipements	15 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Équipements spécialisés	10 ou 20 ans
Réseaux de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique d'une entité exclue du périmètre comptable du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles à leur juste valeur au moment de leur acquisition. La contrepartie est comptabilisée au passif à titre de contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation doit être imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficiera des services acquis.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

3. REVENUS

	2022		2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MEQ			
Subvention de fonctionnement - jeunes - adultes - FP	167 773 225	227 444 610	209 407 013
Subvention d'équilibre (de péréquation)	34 740 519	-	-
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente et autres ajustements	-	(13 070 149)	1 694 301
Subvention pour le service de la dette intérêts à court et à long terme	4 888 653	5 354 019	4 528 213
Subvention pour le transport scolaire	8 097 177	8 658 643	7 635 238
Subventions reportées - provision pour perfectionnement conventionné et autres subventions de fonctionnement	-	(195 070)	(224 942)
Autres subventions du Ministère	28 000	14 331	27 797
	215 527 574	228 206 384	223 067 620
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 640 480	1 338 252	902 785
AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subvention du MTESS (FDMT) - formation professionnelle	150 000	(9 431)	113 473
Subvention du gouvernement provincial	352 000	331 347	387 722
Subvention du gouvernement fédéral	70 000	4 219	68 482
	572 000	326 135	569 677
TAXE SCOLAIRE			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	20 500	20 701	20 480
Taxe scolaire - année courante	10 689 786	10 791 552	10 393 950
Taxe scolaire - années antérieures	90 500	79 145	91 703
	10 800 786	10 891 398	10 506 133
DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION			
Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec	28 988	119 516	69 176
Autres frais de scolarisation - effectifs adultes	45 000	29 193	26 767
Revenus - cours en formation professionnelle	958 917	1 159 524	1 056 947
Revenus - autres types de formation	100 000	94 528	14 548
	1 132 905	1 402 761	1 167 438
VENTES DE BIENS ET SERVICES			
Fournitures et matériel scolaire	913 149	1 321 416	1 256 645
Surveillance et transport du midi	214 120	275 022	211 501
Services de garde	7 043 860	6 705 078	5 302 384
Autres activités chargées aux usagers	2 657 843	2 865 353	1 029 886
Autres ventes de biens et services	2 994 860	3 520 738	3 264 493
	13 823 832	14 687 607	11 064 909
REVENUS DIVERS			
Intérêts, pénalités et frais de retard	70 000	80 544	55 488
Location d'immeubles ou de biens meubles	379 746	482 092	369 166
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	415 200	187 541	308 816
Terrains reçus à titre gratuit	-	-	181 200
Publicité et commandites	-	133 397	43 807
Prêts de service	300 000	1 157 116	1 348 118
	1 164 946	2 040 690	2 306 595
AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	12 355 540	12 705 595	11 840 622
	258 018 063	271 598 822	261 425 779

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

4. CHARGES

	2022		2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
ENSEIGNEMENT ET FORMATION			
Éducation préscolaire	9 175 433	11 169 375	10 027 710
Enseignement primaire	46 872 368	52 092 159	48 508 614
Enseignement secondaire général	30 215 272	32 672 324	29 636 345
Formation professionnelle	9 824 650	11 712 387	10 287 598
Enseignement particulier	7 438 947	8 113 794	7 365 279
Formation des adultes	6 504 791	4 475 205	3 823 822
	110 031 461	120 235 244	109 649 368
SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Gestion des écoles et des centres	13 839 012	14 610 484	14 212 548
Moyens d'enseignement	4 974 247	5 399 208	5 012 579
Services complémentaires	23 567 352	26 239 686	22 884 410
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	11 462 819	11 293 301	8 929 129
Animation et développement pédagogique	5 850 545	5 126 227	4 881 629
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	932 382	936 835	582 103
Activités sportives, culturelles et sociales	4 775 587	3 861 396	1 896 866
	65 401 944	67 467 137	58 399 264
SERVICES D'APPOINT			
Services alimentaires	288 428	308 440	245 821
Transport scolaire	16 699 453	18 421 825	17 760 083
Service de garde	11 102 371	11 386 429	10 947 997
	28 090 252	30 116 694	28 953 901
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Conseil d'administration, conseil des commissaires	115 030	64 791	60 110
Gestion	6 951 526	7 340 530	6 553 513
Services corporatifs	2 300 214	2 393 453	2 094 452
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	65 401	57 370	34 845
	9 432 171	9 856 144	8 742 920

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

4. CHARGES (suite)

	2022		2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS			
MEUBLES ET IMMEUBLES			
Entretien et amortissement des biens meubles	5 173 041	5 523 839	4 705 922
Conservation et amortissement des biens immeubles	12 185 949	13 415 937	12 362 955
Entretien ménager	5 954 140	6 519 764	6 490 219
Consommation énergétique	4 196 831	3 772 211	3 441 442
Location d'immeubles	430 019	459 492	397 493
Protection et sécurité	196 560	229 123	161 573
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	2 449 395	707 053	620 815
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	-	157 001	136 046
	30 585 935	30 784 420	28 316 465
ACTIVITÉS CONNEXES			
Financement	5 227 298	6 016 449	5 030 033
Projets spéciaux	1 292 152	2 821 231	2 462 086
Rétroactivité	6 514 272	1 178 849	13 006 220
Droits de scolarité et ententes	-	174 772	176 590
Sécurité d'emploi	-	62 267	29 353
Variation des provisions	300	36 310	48 438
Prêts de services	1 148 769	1 186 568	1 274 173
Autres activités connexes	173 414	55 798	45 607
	14 356 205	11 532 244	22 072 500
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	120 095	327 614	(147 360)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(206)	98 041
	258 018 063	270 319 291	256 085 099

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

5. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
MEQ		
Subvention de fonctionnement - Jeunes, adultes, FP et péréquation	36 461 819	32 642 192
Subvention - Service de la dette	1 622 002	1 464 600
Subvention pour le transport scolaire	671 306	295 585
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (FDMT)	91	279
Autres subventions	40 261	59 068
	<u>38 795 479</u>	<u>34 461 724</u>

6. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR

	<u>2022</u>			
	Solde au début de l'exercice	Subvention de l'exercice	Encaissement et variation de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Subvention d'investissement à recevoir (Règles budgétaires)	232 343 449	58 640 383	13 879 791	277 104 041
Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles (Autres que règles budgétaires)				
Gouvernement du Québec	301 580		72 177	229 403
Transferts d'autres gouvernements		5 330 000		5 330 000
	301 580	5 330 000	72 177	5 559 403
	<u>232 645 029</u>	<u>63 970 383</u>	<u>13 951 968</u>	<u>282 663 444</u>
	<u>2021</u>			
	Solde au début de l'exercice	Subvention de l'exercice	Encaissement et variation de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Subvention d'investissement à recevoir (Règles budgétaires)	195 244 206	48 817 243	11 718 000	232 343 449
Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles (Autres que règles budgétaires)				
Gouvernements du Québec	371 708	795 585	865 713	301 580
Transferts d'autres gouvernement	-	2 577 000	2 577 000	-
Autres	36 125	-	36 125	-
	407 833	3 372 585	3 478 838	301 580
	<u>195 652 039</u>	<u>52 189 828</u>	<u>15 196 838</u>	<u>232 645 029</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

7. DÉBITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Comptes à recevoir des usagers - Droits de scolarité	3 759	-
Autres comptes à recevoir des usagers	255 354	242 374
Avances à des employés du centre de services scolaire	10 752	10 705
Taxes à la consommation à recevoir	1 176 864	1 231 998
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme à recevoir	-	21 250
Autres ventes de biens et services	2 164 765	1 783 660
	3 611 494	3 289 987
Provision pour créances douteuses	(154 664)	(172 453)
	3 456 830	3 117 534

8. AUTRES ACTIFS

	2022	2021
	\$	\$
Comptes à recevoir - Régime rétrospectif de la CNESST	112 248	-
	112 248	-

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire, les acceptations bancaires et la marge de crédit sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisé est de 148 844 632 \$ (94 887 663 \$ au 30 juin 2021). Le centre de services scolaire dispose d'une facilité de crédit sous forme d'emprunt bancaire qui n'est pas utilisée en date de fin d'exercice, qui porte intérêt au taux préférentiel de 3,7 % (2,45 % au 30 juin 2021) et qui est garantie par le MEQ. Le centre de services scolaire dispose aussi d'une facilité de crédit sous forme d'acceptations bancaires qui n'est pas utilisée en date de fin d'exercice (13 000 000 \$ au 30 juin 2021) et qui est garantie par le MEQ. La marge de crédit avec le Fonds de financement de 70 638 836 \$ (0 \$ au 30 juin 2021) porte intérêt au taux moyen des bons du trésors du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % (2,2325 %) et est garantie par le MEQ.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	24 770 962	24 479 668
Fournisseurs	3 973 752	3 198 595
Comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisations	13 207 565	9 468 997
Intérêts courus sur les dettes à long terme à la charge du CSS	14 760	18 185
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 420 478	1 429 079
Congés sabbatiques	427 114	323 638
Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	146 040	180 260
	<u>43 960 671</u>	<u>39 098 422</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 30 juin 2022

11. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

	2022			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE (RÈGLES BUDGÉTAIRES)	201 117 928	57 302 131	(12 377 353)	246 042 706
SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES (AUTRES QUE RÈGLES BUDGÉTAIRES)				
Gouvernement du Québec	1 620 944		(222 930)	1 398 014
Transferts d'autres gouvernements	2 894 697	5 330 000	(77 518)	8 147 179
Autres	521 261		(37 409)	483 852
	5 036 902	5 330 000	(337 857)	10 029 045
Total	206 154 830	62 632 131	(12 715 210)	256 071 751

	2021			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE (RÈGLES BUDGÉTAIRES)	164 919 958	47 914 457	(11 716 487)	201 117 928
SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES (AUTRES QUE RÈGLES BUDGÉTAIRES)				
Gouvernement du Québec	888 940	795 585	(63 581)	1 620 944
Transferts d'autres gouvernements	342 150	2 577 000	(24 453)	2 894 697
Autres	557 362	-	(36 101)	521 261
	1 788 452	3 372 585	(124 135)	5 036 902
Total	166 708 410	51 287 042	(11 840 622)	206 154 830

NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 30 juin 2022

12. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2022	2021
	\$	\$
Droits de scolarité perçus d'avance	69 202	19 450
Revenus perçus d'avance des usagers	160 762	111 717
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	976 546	1 211 918
Subventions reportées - provision pour perfectionnement conventionné	231 370	216 714
Subventions reportées - autres	294 987	114 573
	1 732 867	1 674 372

13. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. À compter du 1er juillet 2016, les congés de maladie acquis depuis cette date ne sont plus cumulatifs. Ils seront payés s'ils ne sont pas utilisés au cours de l'exercice.

	2022			
	Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Congés de maladie	3 865 332	5 100 545	(4 978 677)	3 987 200
Vacances	5 709 930	6 364 502	(6 045 533)	6 028 899
Assurance traitement	151 506	4 310 028	(4 269 675)	191 859
Autres avantages sociaux	672 984	3 534 700	(3 688 276)	519 408
	10 399 752	19 309 775	(18 982 161)	10 727 366

	2021			
	Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Congés de maladie	3 712 476	4 488 388	(4 335 532)	3 865 332
Vacances	5 355 118	5 814 709	(5 459 897)	5 709 930
Assurance traitement	1 066 572	2 868 397	(3 783 463)	151 506
Autres avantages sociaux	412 946	2 736 681	(2 476 643)	672 984
	10 547 112	15 908 175	(16 055 535)	10 399 752

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

14. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

	2022	2021
	\$	\$
Billet à ordre auprès de la Banque Royale du Canada remboursable semi-annuellement par versements de 40 204 \$ incluant les intérêts, échéant le 23 mars 2025, et portant intérêt au taux de 2,90 %	229 403	301 579
Billet à ordre auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec remboursable semi-annuellement par versements de 77 649 \$ incluant les intérêts, échéant le 3 novembre 2031, et portant intérêt au taux de 2,7186%	1 292 530	1 406 964
Billet à ordre auprès de la Fédération des Caisse Desjardins du Québec remboursable semi-annuellement par versements de 141 252 \$ incluant les intérêts, échéant le 2 décembre 2024, et portant intérêt au taux de 3,193%	2 892 835	3 078 572
Obligation découlant d'un contrat de location acquisition remboursable trimestriellement par versements de 4 891 \$ incluant les intérêts, échéant le 8 mai 2023, et portant intérêt au taux de 3,0 %	13 136	28 504
	<u>4 427 904</u>	<u>4 815 619</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge du Centre de services scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2023	400 108
2024	398 355
2025	2 709 864
2026	131 184
2027	134 775
2028 et suivants	653 618
	<u>4 427 904</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

15. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre mai 2023 et décembre 2046, et portant intérêt à des taux variant entre 0,686 et 3,271 %	202 402 318	185 956 501
Moins : Frais reportés liés aux dettes	<u>(909 871)</u>	<u>(873 754)</u>
	<u>201 492 447</u>	<u>185 082 747</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2023	15 351 742
2024	22 858 742
2025	34 752 427
2026	8 711 421
2027	24 076 421
2028 et suivants	96 651 565
	<u>202 402 318</u>

16. AUTRES PASSIFS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Provision pour passif éventuel	232 284	230 284
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST ¹	-	48 288
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	1 123 284	10 983 799
Comptes à fin déterminée (fonds à destination spéciale)	1 041 546	940 405
Comptes à payer relatifs aux activités pour lesquelles le CSS agit à titre mandataire	4 969	5 398
	<u>2 402 083</u>	<u>12 208 174</u>

¹ CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022								Valeur comptable nette \$
	Coût				Amortissement cumulé				
	Solde au début \$	Acquisitions \$	Dispositions et réductions \$	Solde à la fin \$	Solde au début \$	Amortissement \$	Dispositions et réductions \$	Solde à la fin \$	
Terrains	11 143 113	188 126		11 331 239					11 331 239
Aménagements de terrains	20 778 832	1 860 882		22 639 714	5 725 325	1 093 283		6 818 608	15 821 106
Bâtiments et améliorations locatives	211 243 357	38 097 307		249 340 664	138 504 977	2 548 577		141 053 554	108 287 110
Améliorations et rénovations majeures	133 958 803	18 314 739		152 273 542	23 817 237	4 278 928		28 096 165	124 177 377
Matériel et équipements	17 516 623	3 698 440	2 496 161	18 718 902	6 824 627	4 286 950	2 496 161	8 615 416	10 103 486
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	6 086 131	662 527	345 922	6 402 736	2 574 121	607 345	345 922	2 835 544	3 567 192
Réseaux de télécommunication	5 009 621	30 386	10 864	5 029 143	3 329 032	254 151	906	3 582 277	1 446 866
	<u>405 736 480</u>	<u>62 852 407</u>	<u>2 852 947</u>	<u>465 735 940</u>	<u>180 775 319</u>	<u>13 069 234</u>	<u>2 842 989</u>	<u>191 001 564</u>	<u>274 734 376</u>
	2021								Valeur comptable nette \$
	Coût				Amortissement cumulé				
	Solde au début \$	Acquisitions \$	Dispositions et réductions \$	Solde à la fin \$	Solde au début \$	Amortissement \$	Dispositions et réductions \$	Solde à la fin \$	
Terrains	11 014 894	181 200	52 981	11 143 113					11 143 113
Aménagements de terrains	18 075 602	2 703 230		20 778 832	4 745 555	979 770		5 725 325	15 053 507
Bâtiments et améliorations locatives	192 303 480	19 551 058	611 181	211 243 357	136 349 219	2 680 478	524 720	138 504 977	72 738 380
Améliorations et rénovations majeures	114 044 812	20 436 811	522 820	133 958 803	19 996 779	3 820 458		23 817 237	110 141 566
Matériel et équipements	12 270 969	7 304 805	2 059 151	17 516 623	5 424 191	3 459 587	2 059 151	6 824 627	10 691 996
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	5 768 634	888 530	571 033	6 086 131	2 570 032	575 122	571 033	2 574 121	3 512 010
Réseaux de télécommunication	4 714 165	295 456		5 009 621	3 084 756	244 276		3 329 032	1 680 589
	<u>358 192 556</u>	<u>51 361 090</u>	<u>3 817 166</u>	<u>405 736 480</u>	<u>172 170 532</u>	<u>11 759 691</u>	<u>3 154 904</u>	<u>180 775 319</u>	<u>224 961 161</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le total des immobilisations corporelles inclut des biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour 43 457 817 \$ (27 993 242 \$ au 30 juin 2021), soit 43 142 691 \$ (27 224 070 \$ au 30 juin 2021) pour des bâtiments et 315 126 \$ (769 172 \$ au 30 juin 2021) pour des aménagements. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 62 852 407 \$, dont un montant de 13 207 565 \$ (9 468 997 \$ au 30 juin 2021) est impayé à la fin de l'exercice.

Les immobilisations corporelles pour un montant de 3 000 \$ (3 372 585 \$ au 30 juin 2021) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions externes au périmètre comptable.

18. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- le centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 54 842 784 \$ (64 058 192 \$ au 30 juin 2021), répartis comme suit : 17 513 263 \$ en 2022-2023, 18 388 927 \$ en 2023-2024 et 18 940 594 \$ en 2024-2025;
- le centre de services scolaire a signé des contrats pour l'amélioration, la transformation et la rénovation des immeubles représentant des engagements de 54 599 429 \$ (50 684 225 \$ au 30 juin 2021). Ces travaux seront réalisés pendant la prochaine année et seront financés par des allocations d'investissement (dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention) et une contribution de 1 170 000 \$ de la Ville de Saint-Georges;
- le centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 2 272 888 \$ (5 360 409 \$ au 30 juin 2021), qui seront réalisés pendant la prochaine année;
- le centre de services scolaire a signé divers contrats pour un montant totalisant 3 309 936 \$ (1 762 205 \$ au 30 juin 2021) s'échelonnant jusqu'en 2025.

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- en vertu de certains de ses baux, le centre de services scolaire a consenti des emphytéoses en vertu desquelles il deviendra propriétaire des bâtiments construits par les locataires au terme des baux. Les échéances des baux emphytéotiques et la valeur au rôle d'évaluation actuel de ces bâtiments sont de 1 908 200 \$ échéant en 2066-2067 et 300 000 \$ échéant en 2069-2070;
- le centre de services scolaire a consenti des baux de location de locaux ayant une valeur de 1 435 000 \$ échéant en 2028-2029 et en 2039-2040.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

19. ÉVENTUALITÉS

Le centre de services scolaire, de même que 44 autres organismes scolaires du Québec, est visé par une demande d'intervention forcée, à titre de codébitrices solidaires, pour appel en garantie concernant des dommages à être versés aux demandeurs relativement à une action collective d'un montant d'environ 15 590 000 \$ contre une institution religieuse. À ce jour, l'organisme scolaire n'est pas encore en mesure d'établir le bien-fondé et d'en évaluer les impacts financiers. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le centre de services scolaire a comptabilisé une provision de 232 284 \$, qui représente la meilleure estimation de la direction du passif potentiel à cet égard. Il n'est pas possible pour le moment de déterminer le montant final de l'obligation pouvant découler ces griefs et le montant réel pourrait différer de l'estimation actuelle de la direction.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de la période alors en cours.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des directions de services administratifs et d'établissement du Centre de services scolaire.

Le centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives. Aussi, le centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

21. ALLOCATION ANTICIPÉE PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

L'allocation anticipée par le centre de services scolaire a trait à la comptabilisation d'une allocation à recevoir équivalente à la provision des charges salariales à payer au 30 juin 2022 reliées aux offres gouvernementales concernant les nouvelles conditions de travail des cadres et hors cadres qui s'appliqueront rétroactivement au 1^{er} avril 2019 ainsi qu'à la rétroactivité à payer au 30 juin 2022 relative au règlement concernant l'équité salariale de certains corps d'emploi. L'allocation anticipée a été comptabilisée à la ligne 20096 de la page 210 de Trafics.

	Montant publié	Montant redressé le cas échéant
	\$	\$
Subvention de fonctionnement du MEQ	228 206 384	239 890 996
Excédent (déficit) de l'exercice	1 279 531	12 964 143
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice	25 782 984	13 160 084
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	27 062 515	26 124 227
Dette nette	(249 897 499)	(250 835 787)

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le centre de services scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, le centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le centre de services scolaire est exposé à ce risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Afin de gérer son risque de liquidité, le centre de services scolaire effectue une analyse

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2022

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que le centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.